

## Les femmes dans la fonction publique territoriale

**Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2005**

**59 % des agents territoriaux sont des femmes selon l'exploitation des rapports des Comités techniques paritaires (CTP) des collectivités territoriales françaises.**

**Cette large féminisation de la fonction publique territoriale est une constante observée depuis l'avènement du statut de la fonction publique territoriale.**

**A titre de comparaison, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les femmes représentent 51 % de la population française (y compris DOM), 48 % des salariés\*, 51 % de la fonction publique de l'Etat et 76 % de la fonction publique hospitalière\*\*.**

**Cette synthèse propose une exploitation des rapports au CTP de 2005 selon le statut, la filière, la catégorie, le cadre d'emplois et l'employeur, en comparaison avec l'exploitation des rapports au CTP de 2003.**

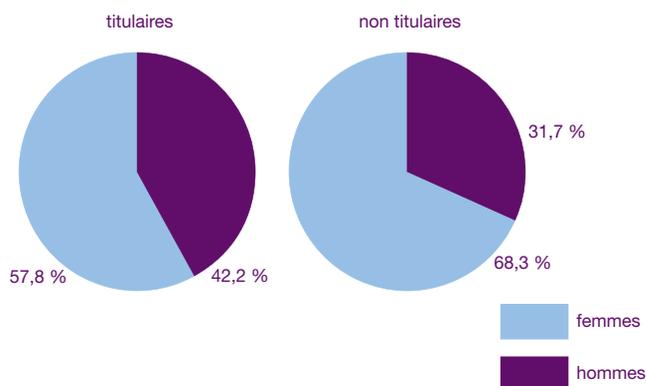
\* issu de l'Enquête emploi du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> trimestre 2006 de l'INSEE

\*\* issu du Rapport annuel Fonction publique, faits et chiffres 2005-2006 du ministère de la Fonction publique

**Les autres synthèses nationales des rapports au CTP sont disponibles sur [www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr)**

## Toujours plus de femmes chez les non titulaires territoriaux

### Répartition par sexe et statut en 2005 (en %)



Comme en 2003, la part des femmes est significativement plus élevée pour les personnels non titulaires sur emploi permanent (qui représentent 14 % du total des emplois permanents) puisqu'elle atteint 68 % contre 58 % pour les titulaires et stagiaires.

Concernant les autres personnels, le taux de féminisation s'élève à 96 % pour les assistantes maternelles, à 45 % pour les collaborateurs de cabinet et il est d'environ 61 % pour les autres agents non permanents restants.

## Des femmes qui restent prépondérantes dans les filières sociale, médico-sociale et administrative

Le taux de féminisation et la structure du genre par filière et catégorie sont restés les mêmes en 2003 et 2005.

Le taux de féminisation dépasse les 95 % dans les filières sociale (notamment sur les cadres d'emplois d'éducateur de jeunes enfants, d'agent spécialisé des écoles maternelle, d'agent social) et médico-sociale (cadres d'emplois de puéricultrice-cadre de santé, sage-femme, auxiliaire de puériculture, infirmier, puéricultrice).

Les filières administrative (83,4 % de femmes) et médico-technique (72,5 %) sont également presque exclusivement féminines.

Cette répartition sexuée par filière est présente dès les choix

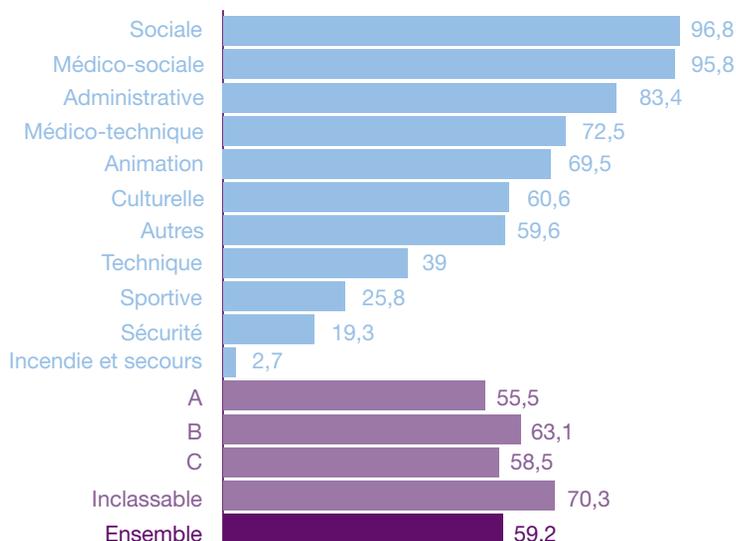
scolaires. L'étude INSEE *Regard sur la parité* édition 2008 observe que les filles privilégient au second cycle technologique les séries médico-sociales et en second cycle professionnel les formations de services. Cette tendance se poursuit à l'université avec une forte représentation des femmes dans les écoles paramédicales et sociales. C'est donc dans cette continuité que les femmes sont très présentes dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale, ainsi que dans les secteurs de services aux particuliers.

Concernant la catégorie hiérarchique, le taux de féminisation est très important pour la catégorie B (63,1 %) ce qui s'explique par la forte féminisation des filières médico-sociale et administrative.

### Répartition de chaque sexe par filière et par catégorie

FILIERE	Homme (%)		Femme (%)	
	2003	2005	2003	2005
Administrative	10,1	10,5	35,8	36,1
Technique	68,7	68,1	30,7	30,0
Culturelle	4,7	4,6	4,9	4,9
Sportive	2,3	2,3	0,6	0,6
Sociale	0,8	0,7	15,4	15,7
Médico-sociale	0,5	0,4	6,9	6,8
Médico-technique	0,1	0,1	0,3	0,2
Sécurité	2,9	2,8	0,4	0,5
Incendie et secours	6,7	6,8	0,1	0,1
Animation	2,4	2,7	3,8	4,2
Autres	0,9	0,9	1,2	0,9
Ensemble	100	100	100	100
CATEGORIE	2003	2005	2003	2005
A	7,7	8,8	7,2	7,6
B	12,8	12,6	14,0	14,8
C	78,5	76,7	77,4	74,5
Inclassable	1,1	1,9	1,4	3,0
Ensemble	100	100	100	100

### Taux de féminisation en 2005 (en %)



## Chef de service de police municipale et contrôleur de travaux : des cadres d'emplois qui ne sont plus quasi exclusivement masculins

La répartition globale des femmes par cadre d'emplois est restée stable entre 2005 et 2003.

Nous observons cependant quelques variations, notamment un investissement plus important des femmes dans les cadres d'emplois de rééducateurs, d'agents techniques des établissements d'enseignement et d'agents d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement.

Les cadres d'emplois de chef de service de police municipale et

de contrôleur de travaux qui étaient masculins à plus de 95 % des effectifs en 2003, le sont entre 75 % et 95 % en 2005. Si infime soit-elle, nous pouvons y voir une entrée des femmes dans ces cadres d'emplois largement masculins.

Nous observons également un renforcement de la masculinisation du cadre d'emplois d'opérateur des activités physiques et sportives qui sont en 2005 masculins entre 75 et 95 %.

<b>&gt; Cadre d'emplois...</b>	<b>... quasi exclusivement...</b> (Plus de 95% des effectifs)	<b>... mixte avec une surreprésentation des agents de genre...</b> (Entre 75 et 95% des effectifs)
<b>... féminin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éducateur de jeunes enfants</li> <li>- Agent spécialisé des écoles maternelles</li> <li>- Agent social</li> <li>- Puéricultrice – cadre de santé</li> <li>- Sage-femme</li> <li>- Auxiliaire de puériculture</li> <li>- Infirmier</li> <li>- Puéricultrice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agent administratif</li> <li>- Adjoint administratif</li> <li>- Rédacteur</li> <li>- Secrétaire de mairie</li> <li>- Bibliothécaire</li> <li>- Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques</li> <li>- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques</li> <li>- Conservateur des bibliothèques</li> <li>- Assistant socio-éducatif</li> <li>- Conseiller socio-éducatif</li> <li>- Cadre de santé infirmier, rééducateur et assistant médico-technique</li> <li>- Médecin territorial</li> <li>- Psychologue</li> <li>- Auxiliaire de soins</li> <li>- <b>Rééducateur</b></li> <li>- <b>Agent technique des établissements d'enseignement</b></li> <li>- <b>Agent d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement</b></li> </ul>
<b>... masculin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capitaine, commandant, lieutenant-colonel, colonel</li> <li>- Lieutenant, major</li> <li>- Sapeur pompier professionnel</li> <li>- Agent de salubrité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur d'établissement d'enseignement artistique</li> <li>- <b>Emplois fonctionnels techniques</b></li> <li>➔ - Chef de service de police municipale</li> <li>- Agent de police municipale</li> <li>- Garde-champêtre</li> <li>- Conseiller des A.P.S.</li> <li>- <b>Opérateur des A.P.S.</b></li> <li>- Agent technique</li> <li>- Agent de maîtrise</li> <li>➔ - Contrôleur de travaux</li> <li>- Technicien supérieur</li> </ul>

➔ Changement entre 2003 et 2005

■ Cadres d'emplois apparus en 2005

## Un taux de féminisation qui reste important dans les départements et les régions

Les femmes représentent 57,8 % des agents titulaires et stagiaires, ce taux de féminisation est largement supérieur dans les régions, les départements, les centres de gestion et le CNFPT, puisqu'il dépasse les 70 %. Il atteint 64 % dans les communes et établissements communaux de moins de 1 000 habitants.

En comparaison avec le taux global de féminisation des non titulaires (68,3 %), les femmes sont largement présentes dans les communes et établissements communaux de moins de 1 000 habitants et ceux de 1 000 à 3 500 habitants, avec respectivement 81,4 % et 81,7 % d'agents

non titulaires féminins.

La comparaison de la proportion des femmes selon le statut par type de collectivité nous amène à distinguer deux groupes d'employeurs :

- les départements, les régions, les centres de gestion et le CNFPT où le pourcentage des femmes est plus fort chez les titulaires que chez les non titulaires ;
- les autres types de collectivités et établissements territoriaux où la part des personnels féminins parmi les non titulaires est plus importante que celle observée parmi les titulaires.

	Poids effectif titulaires et non titulaires en 2005	Taux de féminisation (%)					
		Titulaires		Non titulaires		Total	
		2003	2005	2003	2005	2003	2005
Régions	1,0	71,1	70,5	57,7	55,9	68,0	67,8
Départements	10,8	76,5	76,6	68,2	69,0	75,6	75,8
Communes et établissements communaux de moins de 1 000 hab.	7,4	63,8	64,2	81,2	81,4	67,6	67,9
Communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 hab.	8,8	62,2	62,6	81,1	81,7	64,5	64,5
Communes et établissements communaux de 3 500 à 5 000 hab.	3,4	59,6	60,5	73,7	76,1	61,6	62,3
Communes et établissements communaux de 5 000 à 10 000 hab.	8,4	58,1	58,5	72,9	71,6	60,5	60,3
Communes et établissements communaux de 10 000 à 20 000 hab.	9,7	58,7	59,0	70,5	70,3	60,8	60,8
Communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 hab.	15,0	58,0	58,5	64,7	64,8	59,1	59,4
Communes et établissements communaux de 50 000 à 100 000 hab.	8,1	57,2	57,3	63,2	63,7	58,1	58,3
Communes et établissements communaux de plus de 100 000 hab.	9,4	55,8	57,0	61,0	60,7	56,4	57,4
<i>Ensemble des communes et établissements communaux</i>	<i>70,2</i>	<i>58,9</i>	<i>61,9</i>	<i>70,4</i>	<i>70,0</i>	<i>60,7</i>	<i>63,0</i>
SDIS	3,5	12,7	12,3	35,3	44,0	13,0	12,8
Communautés urbaines	2,2	22,2	30,0	40,9	45,4	23,4	31,0
Communautés d'agglomérations / SAN	3,1	43,5	41,3	46,8	47,2	44,0	42,2
Communautés de communes	3,1	50,7	52,7	68,0	68,4	54,9	56,2
Syndicats et autres établissements publics intercommunaux	4,3	52,8	52,3	64,0	67,1	55,6	55,9
OPHLM	1,3	46,4	47,3	50,1	49,2	47,1	47,6
CDG et CNFPT	0,4	74,9	73,2	67,2	64,3	73,6	71,9
<i>Ensemble des collectivités</i>	<i>100,0</i>	<i>57,3</i>	<i>57,8</i>	<i>68,2</i>	<i>68,3</i>	<i>58,9</i>	<i>59,2</i>

Remarque : pour des questions d'arrondi la somme des composantes peut légèrement différer du total.

### Pour en savoir plus...

**A paraître : Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2005** – Centre National de la Fonction Publique Territoriale : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale – Direction générale des collectivités locales : Département des études et des statistiques locales.

## Précisions méthodologiques

Le champ des bilans sociaux rassemble les collectivités disposant d'un Comité Technique Paritaire propre (celles de plus de 50 agents) ou relevant du CTP d'un Centre de Gestion. Il est un peu plus restreint que celui de l'enquête de l'Insee sur les effectifs des collectivités territoriales (Colter). A partir des bilans au 31 décembre 2005, 19 813 dossiers ont été retournés - soit directement, soit par l'intermédiaire des centres de gestion de la fonction publique territoriale - dont 16 953 sont finalement exploitables. Le taux de couverture des collectivités est de 32 %, ce qui représente près des deux tiers des personnels titulaires.

### Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Place Beauvau – 75008 Paris – tél : 01 53 43 84 10 – télécopie : 01 53 43 84 11

Synthèse réalisée par :

### Centre National de la Fonction Publique Territoriale Observatoire de la fonction publique territoriale

10/12, rue d'Anjou – 75381 Paris cedex 08 – tél : 01 55 27 44 00 – télécopie : 01 55 27 44 01

### Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire - Direction générale des collectivités locales Département des études et des statistiques locales

2, place des Saussaies – 75008 Paris – tél. : 01 49 27 31 87 – télécopie : 01 49 27 34 29

Publication réalisée et diffusée par l'Observatoire de la Fonction publique territoriale  
Directeur de publication : André Rossinot / Co-directeur de la publication : Jacques Charlot  
Rédacteur en chef : Mohamed Amine / Rédacteurs : Guillaume Leforestier, Natacha Devriendt

Tous les numéros des Synthèses, ainsi que l'ensemble des publications de l'Observatoire de la fonction publique territoriale sont consultables sur notre site : [www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr)



OBSERVATOIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
[www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr)

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
10-12, rue d'Anjou – 75381 Paris cedex 08 – Tél. : 01 55 27 42 12 – Fax : 01 55 27 42 28 – [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)